

LE THON ROUGE DE MEDITERRANEE

I- Généralités

Thon blanc et Thon rouge

Description

Le **thon** est comme le maquereau ou la bonite, un membre de la famille des scombridés. Il a un corps fusiforme. Il possède de fausses nageoires se trouvant entre la 2ème nageoire dorsale et la nageoire anale. Ses longues nageoires pectorales s'étendent jusqu'à la 2ème nageoire dorsale. Chez le thon blanc, les nageoires pectorales dépassent le début de la seconde dorsale.

Le thon blanc est plus petit que le thon rouge. Ce poisson est dépourvu de tâches et/ou rayures).

Implantation

Le thon rouge ainsi que le thon blanc ont à peu de chose près la même aire de répartition. Elle est sous forme d'une large bande tout autour de la planète. Elle va pour le thon rouge du nord des îles britanniques jusqu'au sud du Maroc, du sud de l'Alaska jusqu'au niveau de l'Amérique centrale et passe au nord de l'Australie. Pour le thon blanc, la bande est plus large puisqu'elle va du nord des îles britanniques jusqu'au sud de l'Afrique, de l'Amérique du nord à l'Amérique du sud et de la mer du Japon jusqu'au sud de l'Australie.

Thon blanc

Nom scientifique :
Thunnus alalunga
Famille : Scombridés
Autres noms :
Poids maximum : 45 kg
Taille maximale : 130 cm
Durée de vie :
Période de frai : Mai, Juin
Ponte : 2 fois 2 à 3 millions d'oeufs

Thon rouge

Nom scientifique :
Thunnus thynnus
Famille : Scombridés
Autres noms :
Poids maximum : 300 (au plus 500 kg)
Taille maximale : 2 à 3 mètres
Durée de vie : env. 15 ans (au plus 30 ans)
Période de frai : Juin (Ouest Méditerranée et Atlantique orientale)
Ponte : 10 millions d'oeufs pélagiques

Mode de vie

Le thon blanc (Germon) est un poisson grégaire qui vit dans la couche supérieure des mers et océans. Il apprécie les eaux dont la température est comprise entre 15 et 20 degrés. Ce thon atteint sa maturité sexuelle vers l'âge de 4 ou 5 ans.

Après avoir frayé, la population des thons blancs de l'Atlantique nord migre vers l'Islande où il trouvera en abondance sa nourriture.

Le thon rouge est un poisson océanique (qui s'approche parfois des côtes), grégaire, migrateur et pélagique. Il supporte les grands écarts de température et ce déplace en bancs composés d'individus de tailles similaires. Les oeufs qui mesurent aux environs d'un millimètre, flottent près de la surface jusqu'à l'éclosion qui intervient 2 ou 3 jours après la ponte. La croissance est particulièrement rapide puisqu'à l'âge de 3 ans, le thon rouge atteint la taille du mètre. Après la période du frai, ce poisson entame une longue migration vers le nord (Ecosse, Norvège, mer de Barents) où il se nourrit abondamment d'alevins, de harengs et de maquereaux et de méduses.

Pêche

La surpêche du thon rouge fait que les grands spécimens sont de plus en plus rares. Pêche avec des lignes traînées à grande vitesse (Golf de Gascogne). Le thon rouge se pêche au filet flottant, à la ligne traînante et dormante.

II- Brèves de l'Environnement

Ressources naturelles - Brève publiée le : 10/08/2007

WWF : le thon rouge, une espèce en voie de disparition

Une nouvelle étude danoise a démontré que les thons rouges étaient présents en Océan Atlantique en grand nombre, mais qu'une pêche abondante a précédé leur disparition dans la région et semble y avoir joué un rôle clé. Cette étude confirme l'étude du WWF sur le thon rouge et le cri d'alarme des scientifiques du monde entier en 2006, qui avaient conclu à une surexploitation évidente et à l'extinction prochaine du thon rouge en l'absence de mesures drastiques. Il est urgent de mettre en œuvre une gouvernance durable de la pêche au thon rouge et de suivre les conclusions du Conseil scientifique de la CICTA (Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés en Atlantique et mers adjacentes). Le WWF a toujours soutenu cette position sans obtenir le résultat escompté auprès des autorités publiques. Face à la diminution du nombre de thons rouges, l'avis du comité scientifique CICTA en accord avec WWF préconisait: une fermeture saisonnière de la pêche industrielle de trois mois incluant obligatoirement le mois de juin, crucial pour la reproduction des thons rouges, une taille de capture minimale à 30 Kg sans dérogation, qui correspond à la taille de maturité sexuelle des thons et un quota de captures fixé à 15000 tonnes, soit la moitié du quota existant et un tiers des captures réelles.

Or, seule la taille de la capture de 30 Kg a été retenue par la CICTA, mais avec de trop nombreuses dérogations. En outre, le WWF souligne que l'allocation des quotas (29500 tonnes ont été allouées pour les quatre ans à venir) est le double du chiffre demandé pour une gestion durable de cette espèce en voie d'extinction. De ce fait le WWF a demandé la réouverture du dossier thon rouge à la prochaine réunion de la CICTA et relance son appel à l'Union Européenne et au gouvernement français pour la mise en place d'un plan de pêche approprié. L'organisation préconise notamment que le quota de pêche soit ramené à 15 000 tonnes/an et que les moyens mis en place pour les contrôles soient sérieusement renforcés.

Le niveau actuel de pêche du thon rouge est évalué à 50 000 tonnes annuelles en Atlantique et Méditerranée (pour un quota de 29 500 tonnes), alors que le taux de prises permettant le renouvellement est estimé à 15 000⁴ (soit 1/3 des prises actuelles).

Thon rouge de Méditerranée : le WWF appelle à un moratoire

L'organisation écologiste le WWF appelle dans un communiqué du 19 octobre 2007 à une *fermeture immédiate de la pêcherie du thon rouge en Méditerranée pour une période d'au moins trois ans*, suite à plusieurs saisons de pêche dominées par le dépassement des quotas.

La pêche au thon rouge est opaque, caractérisée par la fraude et un grand nombre de prises illégales. Le WWF accuse notamment des négociants japonais d'acheter du thon rouge à "bas prix" et de "le revendre à un prix exorbitant sur leur marché". Il est difficile de savoir si le thon rouge est de provenance illégale ou non. En clair, s'il provient de la Méditerranée, il est suspect, poursuit le WWF. Les prises officielles des flottes de l'UE hors quotas s'élèvent à 4

000 tonnes, les prises françaises comptabilisées doublant presque le quota national (la France avait déjà pêché 10 165 tonnes fin août 2007 alors que le quota lui étant alloué est de 5 593 tonnes), dénonce l'organisation environnementale.

D'autres nations de pêche méditerranéennes, en particulier l'Italie et la Turquie, sont impliquées, selon les médias, dans un réseau de fraudes actuellement en cours d'investigation en France, accuse le WWF. Ces fraudes relèvent du blanchissement de prises au delà des quotas utilisant des faux documents français d'enregistrement de prises, ajoute l'organisation écologiste. La solution réside dans la fermeture de la pêcherie du thon rouge de la Méditerranée jusqu'à nouvel ordre. Elle ne peut réouvrir avant le recouvrement du stock et la mise en place d'une gestion durable, conclut Miguel Jorge. La surpêche des lucratifs thons rouges reste un problème mondial, car cette espèce vit dans les océans Atlantique et Pacifique. En raison des migrations des thons, la surpêche d'un pays peut également affecter les stocks de thons rouges et le secteur de la pêche d'autres pays. La reproduction et l'élevage des thons rouges sont également assurés dans des couvoirs et des centres de pisciculture, mais les poissons d'élevage sont moins prisés, car ils sont plus riches en graisses.

Le 10 octobre 2006 à 12h45

Le scandale du Thon Rouge : les scientifiques haussent le ton

Source : [WWF](#)

« En clair, les pêcheries françaises annoncent officiellement pêcher illégalement. Nous soupçonnons que les autres flottes européennes, comme la flotte italienne par exemple, ne déclarent pas leur capture réelle. L'ICCAT a le devoir de stopper cette piraterie » a déclaré Paolo Lombardi, responsable du WWF Méditerranée. « C'est un exemple de plus qui atteste des comportements qui ont conduit à la grave menace d'effondrement que nous connaissons aujourd'hui »

« N'oublions pas que tant qu'on ne limitera pas la capacité des fermes d'engraissement du thon au niveau des quotas autorisés de pêche, on incitera les flottes à pêcher plus que leur quota » a précisé par ailleurs Serge Orru, Directeur du WWF- France. « Il n'y a absolument plus aucun doute sur ce qu'il doit être fait s'il l'on veut vraiment sauver notre thon » a indiqué Dr Sergi Tudela, Responsable Pêche du WWF Méditerranée. **« La délégation européenne sera tenue pour responsable de la disparition du thon rouge si elle ne soutient pas fermement une politique de recouvrement du stock. »**

Selon la FAO

Le problème s'est corsé avec le développement de l'aquaculture fondée sur les captures de thon rouge au stade juvénile. Egalement connue sous le nom d'«engraissement du thon», cette pratique consiste à capturer de jeunes poissons en mer puis à les enfermer dans des bassins d'élevage où ils sont engraisés en vue de leur commercialisation.

Selon les estimations de la FAO, la production annuelle de thon rouge grâce à cette technique s'établirait actuellement autour de 25 000 tonnes, soit 10 000 tonnes de plus qu'il y a à peine cinq ans.

«L'engraissement du thon» est principalement pratiqué en Croatie, en Espagne, à Malte et en Turquie. Selon la FAO, cette pratique suscite de vives inquiétudes dans la mesure où, d'une part, elle aggrave une situation rendue fragile par la surexploitation et que, d'autre part, les prélèvements de jeunes thons se font en catimini, rendant pratiquement impossible toute évaluation précise des stocks.

III- TECHNIQUES DE PECHE :

1- La madrague est une technique de pêche au thon rouge traditionnelle en Méditerranée. Elle consiste à piéger des bancs de poissons au cours de leurs migrations le long des côtes. Des filets de grandes dimensions, appelés *thonaires* ou *thonnaires* ou *thonares* (tonnara en italien), sont disposés de manière à former un piège et à diriger les thons vers la « chambre de mort ». Les filets sont ancrés au fond et retenus en surface par des flotteurs.

2- Les filets dérivants Cette pêche a été interdite par l'Union européenne à compter du 1^{er} janvier 2002. Il s'agit de filets flottants de très grande longueur (plusieurs kilomètres) dont les mailles ont été élargies pour capturer les espèces de grande taille comme les thons. On leur reproche leur manque de sélectivité (ils prennent aussi bien les dauphins et les tortues marines).

3- La senne. La senne utilisée est un filet gigantesque largué en arc de cercle autour du bateau. Elle peut recouvrir jusqu'à 21 hectares. C'est l'engin de pêche utilisé majoritairement par les flottilles de *thoniers-senneurs* congélateurs. Ce sont de puissants navires de 50 à 120 mètres munis de moteurs de 4 000 cv. Ils filent 16 nœuds et sont équipés pour détecter les bancs de thons grâce à de l'électronique (*radar, sonar*), des nids de pie et quelquefois des *hélicoptères*.

4- L'aquaculture. Il s'agit en fait d'engraisser des poissons collectés lors des saisons de pêche pour ensuite les vendre sur le marché japonais. Les thons sont capturés par des *thoniers-senneurs* puis ils sont installés dans des cages circulaires de 200 000 m³ et nourris avec des poissons fourrages (sardines, maquereaux). Les jeunes thons ont des performances d'engraissement importantes avec une croissance de 5 kg par mois au cours de l'été. Ils sont maintenus dans des cages dont la densité est de 2 à 4 kg par m³. La Croatie et l'Australie sont les leaders de ce marché. La reproduction en captivité est maîtrisée en recherche mais n'est pas appliquée à grande échelle.

Les filets permettant la capture du thon possèdent de grandes mailles. On leur reproche leur manque de sélectivité car ils prennent aussi bien les dauphins et les tortues marines.

IV- CONSEQUENCES GLOBALES POUR LA MEDITERRANEE

Les richesses de la Méditerranée sont déjà menacées par l'impact de nombreuses activités humaines : pollutions, surpêche, techniques de pêche destructrices et changement climatique.

Au-delà de l'effondrement des stocks de thon rouge, c'est tout un écosystème qui est menacé. En effet, le thon et les tortues marines se nourrissent de méduses.

Malheureusement, l'homme pêche de manière beaucoup trop intensive thons et tortues. Faute de prédateurs, les populations de méduses ne sont plus régulées. En surnombre, les méduses prédatrices déciment les œufs et les larves de leurs principaux prédateurs, déjà en situation précaire à cause de l'homme.

D'autres raisons existent à cette invasion des méduses comme le changement climatique qui élève la température de l'eau, mais la surpêche excessive perturbe l'équilibre biologique de la chaîne alimentaire. Les méduses, sans leurs prédateurs (thons, tortues, etc.), se retrouvent en surnombre. Elles sont très voraces et mangent sans fin. Et plus elles seront nombreuses, plus elles écimeront les œufs et larves de leurs prédateurs et concurrents dont elles se nourrissent, ce qui ne fera qu'aggraver leur prolifération. Le ruissellement des eaux transporte jusqu'à la mer les engrais ce qui accroît également la quantité de nourriture disponible pour les méduses.

C'est donc une combinaison de facteurs liés à l'activité humaine et au changement climatique qui font que si nous ne prenons pas conscience rapidement de ce dérèglement, la soupe de méduses pourrait très vite se révéler indigeste pour l'espèce humaine... Et les méduses dévorant d'énormes quantités d'algues microscopiques, leur prolifération induit également une baisse de la quantité de ce phytoplancton ce qui a pour effet de diminuer la capacité d'absorption du CO₂ par la photosynthèse !

V- ACTIONS INTERNATIONALES EN COURS

La population de thon rouge en méditerranée est au bord de l'effondrement. Le thon rouge est victime de son succès notamment dans les pays d'Asie gros consommateur de Sushi. Les scientifiques de l'ICCAT (commission internationale pour la conservation des Thonidés de l'Atlantique) avaient recommandé pour assurer la survie de l'espèce que les quotas de pêche soient fixés à 15000 tonnes, alors qu'ils ont été fixés à 32400 tonnes dans le plan de gestion adopté par la suite et qu'on estime à près de 50000 tonnes les prises pour l'année 2007.

C'est donc maintenant aux gouvernements de prendre leurs responsabilités. Ils sont d'abord légalement responsables de l'état des écosystèmes marins et de leurs flottilles. Ensuite, l'Espagne, la France et l'Italie, en tant que bénéficiaires de la moitié des quotas doivent entreprendre un travail de reformatage de leur capacité de pêche en prenant pour base la capacité biologique du stock et non les impératifs des logiques financières qui prévalent actuellement.

1- Plan de reconstruction pour le thon rouge, menacé de disparition **29/11/2007, 11:56**



Thon rouge

Le 27 novembre 2007, les ministres européens de la Pêche sont parvenus à un accord unanime sur un plan pluriannuel de reconstruction du thon rouge.

Le plan de reconstruction approuvé par le Conseil Pêche transpose dans la législation européenne le plan de rétablissement du thon rouge conçu par la **Commission internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique** (CICTA) lors d'une réunion le 26 novembre 2006 à Dubrovnik, en Croatie qui prévoit, pour 15 ans à partir de janvier 2008, que les Etats membres devront élaborer des plans annuels de pêche comprenant des quotas individuels pour les bateaux. Des restrictions saisonnières et des exigences de poids minimal des thons ont également été introduites dans le plan. La Commission a déclaré que ce plan tombait à point nommé et a précisé qu'il allait plus loin que les clauses de la CICTA, dans la mesure où les plans de pêche doivent être proposés au début de la saison, en complément des rapports post saisonniers exigés par la CICTA. Ce plan prévoit une réduction progressive des pêches totales autorisées de 32,000 tonnes en 2006 à 25,500 tonnes in 2010. Il établit également une importante extension de la saison de fermeture de la pêche au thon rouge et une substantielle augmentation de la taille minimum autorisée de 10 à 30 Kg.

Les groupes de défense de l'environnement ont remis en cause l'efficacité probable de ces plans. Pour le WWF, la CICTA n'est absolument pas compétente pour gérer les ressources marines et le plan élaboré à Dubrovnik en 2006 et approuvé en 2007 par le Conseil de la pêche est un plan de disparition, au lieu d'un plan de rétablissement. Le WWF cite la surpêche importante et les autres activités illégales qui ont conduit cette espèce à deux doigts de l'extinction en termes d'exploitation commerciale dans les eaux libres. D'après le WWF, les quotas approuvés par la CICTA entraîneront probablement la disparition des zones de pêche du thon rouge.

Les Etats-Unis, soutenus par le Canada, ont proposé d'imposer un moratoire mondial temporaire sur la pêche au thon rouge afin de permettre la reconstitution des stocks, mais les délégués de la CICTA ont rejeté cette proposition le 19 novembre 2007.

2- Auchan et le thon rouge : une première qui fait des vagues... le 8 janvier 2008



Le groupe Auchan a annoncé fin décembre qu'il ne distribuait plus de thon rouge de Méditerranée et d'Atlantique Est « en raison des menaces qui pèsent sur ce stock. Certains ont fait la fine bouche, d'autres ont applaudi : c'est le sort réservé à ce type de décision prise par un acteur majeur de la grande distribution. Toujours est-il que les clients d'Auchan ont dans leur grande majorité bien accueilli la décision, ce qui confirme que le public perçoit bien la dimension de la « question thon rouge ».

Il est évident que le retrait d'Auchan ne va pas sauver le stock ; en 2007 ses achats ont porté sur environ 200 tonnes (contre plus de 500 trois ans auparavant). Toutefois, le caractère « radical » de ce choix mérite d'être salué si on le compare à l'attitude frileuse, pour ne pas dire plus, de la plupart des autres acteurs de la filière qui se réfugient derrière le respect de la réglementation générale (pas de thons de moins de 30 kg). L'un d'eux va même jusqu'à y intégrer les dérogations de provenance, ce qui lui permet de continuer à proposer à l'étal, et le plus légalement du monde, des thons rouges de 8 kg. L'intérêt de l'annonce d'Auchan est ailleurs : elle pourrait entraîner dans son sillage les autres acteurs majeurs de la grande distribution... **70% des produits de la mer sont achetés en hyper et supermarchés.** Cela constitue un « front » de visibilité important pour ceux qui ont réellement en main les destinées du thon rouge : les décideurs politiques.

Devant le constat accablant du thon rouge en Méditerranée, le WWF a demandé à l'ensemble de la grande distribution de suivre l'exemple d'Auchan en France, de Carrefour en Italie et de Coop en Italie et en Suisse qui ont arrêté toute commercialisation du thon rouge jusqu'à l'éventuelle mise en place d'une pêche durable ne menaçant pas la survie de l'espèce

3- 08/02/2008 : Monaco s'engage pour la sauvegarde du Thon Rouge en Méditerranée

La Fondation Prince Albert II de Monaco a signé début janvier, dans le cadre d'un partenariat avec le WWF, une convention pour mener un vaste projet sur la protection du thon rouge. Ce projet a pour objectif, entre autres, de promouvoir la pêche durable et d'inciter la communauté internationale à la création d'un sanctuaire pour le thon rouge. Sans attendre les incidences positives de ce projet, la Fondation Prince Albert II se joint au WWF pour encourager la grande distribution à suspendre la vente de thon rouge.

Relayant l'action de la Fondation au niveau de la Principauté de Monaco, l'association MC2D (Monaco Développement Durable) a adressé le 15 janvier un courrier à l'ensemble des hôteliers et restaurateurs monégasques leur demandant de prendre en compte cette menace et de s'associer à l'action menée, en arrêtant la vente de thon rouge. L'association rappelle de plus que ces poissons sont de grands consommateurs de méduses et leur disparition génèrera inévitablement un déséquilibre de l'écosystème méditerranéen.

La Fondation Prince Albert II espère une prise de conscience globale et générale des distributeurs comme des consommateurs pour éviter la disparition de cette espèce emblématique de la méditerranée.